AQUAPRATIC ASSOCIATION AQUARIOPHILE
DE LA CHAPELLE SAINT-LUC ET DE L'AGGLOMERATION

Règlement Bourse Aquariophile

- La bourse est réservée aux amateurs, aux associations et à ses affiliés
- Les éleveurs s'engagent à ne vendre que des poissons issus de leurs propres élevages. Le vendeur est libre de refuser la vente de ses animaux s'il estime que l'éventuel acquéreur ne les maintiendra pas dans de bonnes conditions. Le vendeur devra mentionner sur les bacs le nom des espèces vendues, en outre il devra apposer à proximité de son espace de vente (bac, stand) une fiche descriptive de chaque espèce qu'il met à la vente (exemple issu du site de la Fédération Française d'Aquariophilie en fin de règlement).
- Seront refusées toutes espèces n'étant pas dans un état sanitaire irréprochable, faisant l'objet d'une interdiction législative ou classées dangereuses.
- Ne seront proposés à la vente que des plantes, mousse, bulbes et autres rhizomes présentant un bon état sanitaire.
- La vente se fait sur carnet à souches numéroté. AQUAPRATIC fournira à chaque éleveur un carnet individuel, qui en fin de bourse servira à la rémunération de ses ventes.
- La délivrance d'une attestation de cession est obligatoire pour toute vente (espèces domestiques ou non domestiques). Chacun pourra utiliser ses propres documents conformes à la règlementation ou utiliser un carnet à souche fourni par AQUAPRATIC.
- Aucune transaction d'argent ne sera tolérée.
- La vente de matériel d'occasion (conforme et en état) est autorisée.
- Le moyen de transport des ventes (sac, boite etc…) sera à fournir par le vendeur, toutefois des sacs plastiques sont mis à disposition par AQUAPRATIC.
- L'exposant pourra, s'il le souhaite, apporter son propre matériel conforme et opérationnel (rallonges électriques, chauffages, pompes à air, épuisettes, aquarium, eau, etc.)
- Des bacs seront mis à disposition en nombre limité (⚠ **RESERVATION OBLIGATOIRE sur le bulletin d'inscription).**
- Sauf contre ordre de la part du participant (à préciser sur le bulletin d'engagement), les bacs seront remplis d'eau du robinet aérée et chauffée. Les bacs seront préparés la veille de la bourse.
- En cas de problème ou litige, seul le président ou un membre du conseil d'administration d'AQUAPRATIC sera habilité pour le régler.
- A la fin de la bourse, chaque exposant se rendra à la caisse centrale pour récupérer le fruit de ses ventes. AQUAPRATIC prélèvera 10% sur l'ensemble des ventes de l'éleveur.
- A la fin de la bourse chaque exposant videra les bacs de leurs populations. Si l'eau n'est pas récupérée par l'exposant, AQUAPRATIC fournira une pastille de javel à dissoudre avant vidange dans (et seulement) le réseau sanitaire des locaux ou dans une réserve tampon.
- Aucune vente ne sera tolérée en dehors des heures officielles d'ouverture de la bourse n'y en dehors de la bourse sous peine d'exclusion.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Samedi :

- 12h-13h30 : Réception des participants.
- 13h45 : Le contrôle de la qualité des poissons (maladies, malformations, etc.)
- 14h : Ouverture au public.
- 19h : Fermeture de la bourse.

Bourse labellisée FFA Aquarium Passion

Dimanche :

- 8h-9h30 : Accueil des participants
- 9h45 : Le contrôle de la qualité des poissons (maladies, malformations, etc.)
- 10h : Ouverture au public.
- 12h-13h : Pause REPAS
- 13h : Réouverture au public
- 17h : Fermeture de la bourse.

Tout manquement au présent règlement fera l'objet d'une exclusion immédiate de la bourse.
Le président et les organisateurs comptent sur la civilité de tous, afin que la bourse se déroule dans les meilleures conditions.

Le présent règlement sera joint au bulletin d'inscription et affiché dans la salle

Le Président,
Patrice LEMMER

Exemple de fiche descriptive issu du site de notre fédération https://www.fedeaqua.org/fiches-informations
Chacun pourra utiliser ses propres fiches à condition que les renseignements inscrits soient conformes à la règlementation.
AQUAPRATIC, suivant les disponibilités et la population, pourra mettre à disposition un nombre limité de fiche

AQUAPRATIC ASSOCIATION AQUARIOPHILE
DE LA CHAPELLE SAINT-LUC ET DE L'AGGLOMERATION

Bulletin d'inscription

Week-end aquariophile 22 et 23 Avril 2023

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :..... Ville:.....

N° de téléphone :..... @mail:.....

Club(s) fréquenté(s) :.....

Nombres de cuves (60 x 30 x 30) à réserver (possibilité de cloisonnement en 2 bacs) :.....

Le nombre de bac étant limité, ils seront attribués aux premières réservations.

Rempli d'eau suivant règlement Oui ❑ Non ❑

Nombres de bacs personnels apportés:..... Mesures:.....

Espèces proposées :
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Participera : *(cocher les cases correspondantes)*

Uniquement samedi : Oui ❑ Non ❑

Uniquement dimanche : Oui ❑ Non ❑

Samedi ET Dimanche : Oui ❑ Non ❑

⚠ **Attention !**

Ce document est à retourner pour le **31 Mars 2023** dernier délai à :

- Par courrier : **AQUAPRATIC** 19b Avenue Jean Moulin 10600 La Chapelle Saint Luc
- Par mail : anaislemmer@hotmail.fr

L'éleveur s'engage à prendre connaissance du règlement de la bourse. La signature du bulletin d'inscription fait valoir le respect du participant au règlement.

Date et Signature

Précédée de la mention « Bon pour accord »